

Conditions générales de location

Conditions de réservation :

La réservation d'un emplacement ou d'une location devient effective avec notre accord après réception du contrat de réservation complété, signé et accompagné de l'acompte. Dès réception des documents, le camping vous adresse en fonction des disponibilités une confirmation de réservation. Toute réservation est faite à titre personnel et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas acceptés.

Les emplacements :

Le forfait comprend l'emplacement d'une tente ou d'une caravane ou d'un camping-car pour 1 ou 2 personnes. Jours d'arrivée et de départ libres. Toute modification en cours de séjour (nombre de personnes) doit être signalée à la réception. Prévoir un câble électrique d'environ 30 mètres.

Les locatifs :

Les chalets ou mobil-homes sont tout Équipés (voir descriptif). Les locations se font à la semaine du samedi 15h au samedi 10h. Pour les forfaits 3 ou 4 nuits arrivées et départs à voir selon planning et disponibilités. Le nombre de personnes séjournant dans l'hébergement locatif ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué dans le contrat. Nos locatifs sont non fumeurs. L'installation de tentes sur l'emplacement n'est pas autorisée.

Horaires :

Camping : Arrivée de 12h à 18h / départ avant 12h
Locatifs : Arrivée de 15h à 18h / départ avant 10h

Frais de réservation :

du 06/04/2024 au 21/09/2024 : 10 euros. En dehors de ces dates, pas de frais de réservation.

Tarifs et Taxe de séjour :

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024.

La taxe de séjour (Tarifs 2024) est de 0,60 € par personne de + de 18 ans par jour.

Conditions de paiement :

Pour les emplacements, l'acompte de 30% du prix total du séjour + les frais de réservation non déductibles doit être versé à la réservation. Le solde devra être payé la veille du départ. Pour les chalets et mobil homes, l'acompte de 30% du prix total du séjour + les frais de réservation non déductibles + l'assurance annulation (facultative) doit être versé à la réservation. Le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant l'arrivée, le règlement intégral doit être effectué à la réservation. En garantie, une caution de 300 euros vous sera demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée au départ ou par courrier dans la semaine qui suit, après état des lieux déduction faite des manquants et/ou détériorations éventuelles. Une somme forfaitaire de 80 euros sera retenue sur le cautionnement si la location n'est pas rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée (ménage non fait ou mal fait).

Modifications et annulation :

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué. Passé un délai de 24 heures à compter de la date prévue d'arrivée, en l'absence de message de votre part nous indiquant le report de votre arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement ou le locatif, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Annulation location chalet ou mobil-home :

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être faite par téléphone puis confirmée dans les 24h par lettre recommandée. Les frais de réservation ne sont pas remboursables. Plus de 30 jours avant votre arrivée, l'indemnité de rupture de contrat sera de 30% du montant de votre Séjour. Moins de 30 jours avant votre arrivée, l'indemnité de rupture de contrat sera le montant total de votre séjour.

Annulation de location d'un emplacement Camping :

Plus de 30 jours avant votre arrivée, une somme forfaitaire de 40 euros sera retenue par le camping moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité de votre acompte sera retenue par le camping.

Annulation par le camping : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Assurance Annulation Location Chalet ou Mobil home et Emplacements :

L'assurance annulation "Campez Couvert" (www.campez-couvert.com) peut être souscrite à la réservation, elle est facultative mais fortement conseillée. Elle vous est proposée au taux de 4,00% sur le montant du séjour. Avant votre arrivée au camping, si l'un des événements suivants survient : Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles. Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur. Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence. Licenciement économique. Accident ou vol total de votre véhicule survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu de séjour. Vous serez remboursé de: Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, de l'acompte de 30% versé (hors frais de réservation et frais d'assurance). Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, de 100% de l'acompte versé (hors frais de réservation et frais d'assurance). Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour. Vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

Animaux :

Votre animal domestique est admis (au plus 2 animaux par réservation) sur le camping (sauf les chiens de catégories 1 et 2) moyennant une

redevance à condition d'être vacciné et tatoué (présentation du carnet obligatoire à l'arrivée), d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles d'hygiène. Il devra impérativement être tenu en laisse dans le camping sous la responsabilité de son maître. Il n'est pas autorisé dans les sanitaires et ne doit pas rester seul dans le camping ou dans les locatifs. Le non respect de ces règles est passible d'exclusion du camping.

Responsabilité :

Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de sa responsabilité civile. La responsabilité du camping, au delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour.

Litige :

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code de la consommation, tout client du camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Coordonnées médiateur de la consommation

CM2C – Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice : www.cm2c.net – 0033 (0)6 09 20 48 86

